



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2019-08-006

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2019

Sommaire

DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2019-08-21-002 - arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau 29 et 30 Août
2019 (1 page)

Page 3

DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2019-08-21-002

arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau 29
et 30 Août 2019

arrêté fermeture trésorerie de Mondoubleau fin Août 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOIR-ET-CHER

10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher**

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

- Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Mondoubleau sera fermée du jeudi 29 août 2019 au vendredi 30 août 2019 inclus.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Blois le 21 août 2019

Par délégation du Préfet,
Par délégation du Directeur départemental des Finances
publiques de Loir-et-Cher
L'Administratrice des Finances publiques,

Sophie LLAURY

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS